



STANDARD MODEL "SUPPLEMENTARY REGULATIONS" FOR THE FIM ENDURO WORLD CHAMPIONSHIP

ANNOUNCEMENT

The Réquista Moto Sport Club will promote the first round of the 2020 FIM Enduro World Championship on behalf of the FFM Federation. The event will be held in accordance with the Sporting Code of the FIM together with the relevant Appendices, these Supplementary Regulations and any final instructions approved by the FIM Race Direction.

The event will be held on 18 – 20 September 2020 at Réquista (France).

IMN	Championships or Cups
402/07	EGP (E1, E2, E3)
404/07	EJ (J1, J2)
410/07	EY
416/07	OPEN
801/ ?	National Trophy

ACCESS

Nearest airport: Toulouse Blagnac
Motorway: A75 Exit: 44.1
National road: RN 88
Nearest town: Rodez at km: 45 km

Organiser:

Name (Club): REQUISTA MOTO SPORT
Address: Linas
12480 Brousse Le Château
Tel. no.: +33 672 27 68 67
E-mail: requistamotosport@hotmail.fr

Secretariat of the event:

Address:
Tel. no.:
Fax no.:
E-mail:
Internet:





1. ENTRIES

All entries must be made in writing by an “electronic” entry form available in the site www.endurogp-registration.org. All other information relating to the riders, team, sponsor and the brand of the machine shall be completed.

The entry must include the entry fee payable by bank card, via a secured system. The entry form will be valid once the payment has been made.

Entry fees will be of 280 EUR/ Male Rider, 210 EUR/Young for the 3 days.
Entry fees for the Enduro Open Class will be of 120€. The renting fees of the transponders are included in the entry fee.

All entries must be received before the 4 of September 2020 (14 days before the first day of the event). Or will be possible after this dead line with a fine of 50€ / EWC or 30€ / OPEN per entry. Local organizer is responsible of the OPEN NATIONAL race entries.

All riders not affiliated to the FMNR must have their entry form endorsed by their own National FMN.

The FMNs which are not part of the FIM insurance programme (ACCR, DMSB, FMS, KNMV, and SMF) must guarantee, by way of a start Permission that their riders will be covered at all Enduro events (international, continental and FIM World Championship) in such a way as to meet the requirements set by the FIM/TSM, and for no less than the equivalent of the amounts shown.

The riders must also sign the official signing-on document on site in order to appear on the official starting list.

2. TECHNICAL CONTROL AND REGISTRATION

A time schedule for the Technical and Administrative Control will be published on the www.endurogp.com website and available on the official notice board.

Technical inspection will take place on Friday in Réquista according to the time schedule.

During the registration, transponders, holders & mounting instructions will be distributed to participants who are not already in possession of the correct support. The cost of each holder is included in the transponder renting fee.

Each machine must be road legal for the country in which it is registered, and comply with all requirements of the FIM Sporting Code and relevant Appendices. Intrinsic parts will be marked in accordance with Art. 062.23.1. A sound test will be carried out in accordance with the Technical Rules.

At the Administrative Control (for not permanent riders, wild card riders) the rider must submit his FIM Rider's License, the starting Permission, Driving License, International Insurance Certificate (Green card).

At the Technical Inspection the rider must submit his motorcycling according to article 062.21 – 062.23, the original registration certificate of the bike (with frame number) and the vehicle registration plate, together with his helmet.





3. STARTING ORDER

The starting order and numbers will be in conformity with Art. 062.34.

4. COURSE

Day 1 (Friday) Super Test (prologue). The first riders will start at 19h00.

The Super Test will be driven as a parallel race in an 8-shape, two riders riding at the same time.

Day 2 (Saturday) shall consist of 3 laps of 75km which will include:

- number of time checks per lap: 2
- number of CT tests: 3
- number of ET tests: 3
- number of XT tests: 3

Day 3 (Sunday) shall consist of 3 laps of 75km which will include:

- number of time checks per lap: 2
- number of CT tests: 3
- number of ET tests: 3
- number of XT tests: 3

The location and the length of each test will be displayed at Réquista.

5. PENALTIES

Penalties to be in accordance with Art 062.64.

6. HEADQUARTERS AND FIM RACE DIRECTION MEETINGS

The headquarters for the event will be at Réquista and the office will be open from Thursday 17 September.

The FIM Race Direction meetings will be held at Réquista according to the standard schedule.

7. AWARDS

Awards will be presented to the first three riders of each category/class.

8. PRIZE-GIVING CEREMONY

The Prize-Giving Ceremony will take place each day in the start area immediately after the final classified rider of the day has arrived at the finish.





9. OFFICIALS

(FMN Delegates: In accordance with Art. 062.6.1)

FIM/CEN Representative:			
Steward Panel			
FIM Steward:	Patricia Eneroth	FIM Licence:	13910
FMNR Steward:	Delphine Decout	FIM Licence:	14575
Race Direction			
FIM Race Director:	Pedro Mariano	FIM Licence:	12793
FIM Course Inspector:	Maurizio Micheluz	FIM Licence:	12352
Clerk of the Course:	Philippe Durand	FIM Licence:	14576
		FIM Super Licence:	4028
Assist. Clerk of the Course:			
Technical Delegates			
FIM Technical Director:	Roger Johansson	FIM Licence:	11659
FMNR Chief Technical Steward:	Didier Traversa	FIM Senior Licence:	13533
FMNR Technical Steward:		FIM Licence:	
Medical Delegates			
FIM Medical Delegate (if applicable):		FIM Licence:	
Chief Medical Officer:		FIM Licence:	
Environmental Delegates			
FIM Environmental Delegate (if applicable):		FIM Licence:	
FMNR Environmental Steward:	Jean-Luc Maindron	FIM Licence:	13690
FMNR Safety Steward:	Patrick David		
Timekeeper:	Nikos Andritsakis - Infomega		
Press Officer:			
Secretary of the Jury:	Gwenaëlle Amaro		
Promoter:	Bastien Blanchard – ABC Communication		

The list of officials (name + No. of licence) of the organisation will be displayed on the notice board and the list communicated to all the participants and members of the Jury.

10. HOTEL LIST :

Accommodation service:

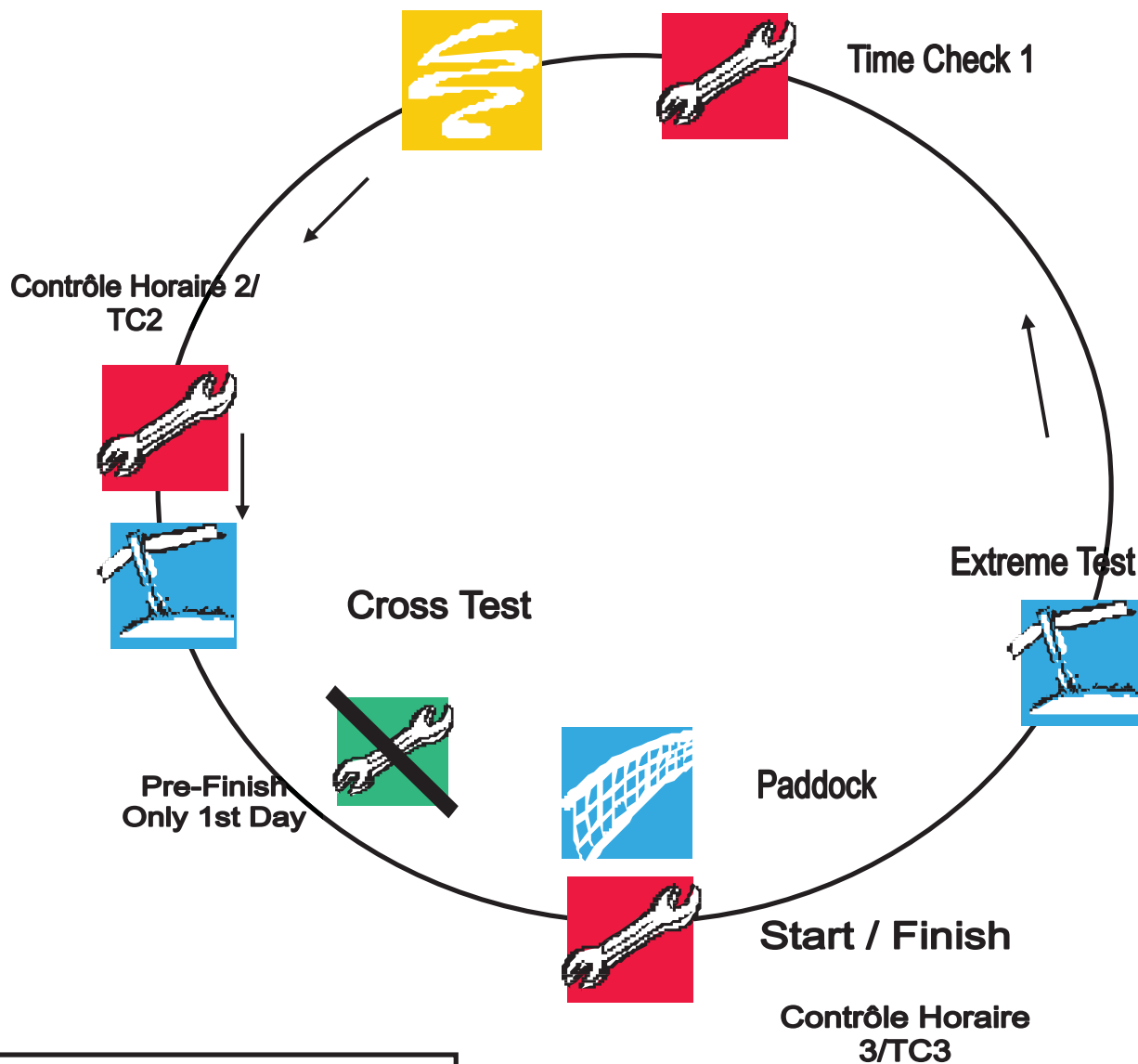
Name: OFFICE DE TOURISME DU REQUISTANAIS
 Address: 2 A place Prosper Boissonnade
 12170 REQUISTA
 Tel. no: +33 565 46 11 79
 Internet: www.ot-requistanais.com





Start Time: 09:00

Enduro Test



Total Time : 6:45 ≤ 7 :30





STANDARD SCHEDULE FOR THE FIM ENDURO WORLD CHAMPIONSHIP

Wednesday	Approx. 14:00	Distribution of Timetables, time sheets and itineraries.
	TBA	Team Manager Briefing – Covid Protocol
Thursday	09:00	Opening of paddock
	14:00 - 18:00	Opening of practice area
	14:00	Opening of headquarters
	14:00	Opening of press room
	18:00	Meeting with the Organisers and the Race Director
Friday	09:00	1 st Race Direction Meeting
	09:00 - 11:00	Practice Area
	11:00 - 14:00	Administrative Control
	12:00 – 15:00	Technical Control
	15:30	2 nd Race Direction Meeting
	16:30	Riders' Briefing
	18:00 or 19:00 21:00 or 22:00	Super Test (Prologue) After the Super Test, the motorcycles will be put in the Parc-Fermé.
Saturday	09:00	1 st Start
	Immediately after the arrival of the last rider for the 3 first classified per class	Prize-Giving Ceremony organised by the promoter
	19:00	3 rd Race Direction Meeting
Sunday	09:00	1 st Start
	Immediately after the arrival of the last rider for the 3 first classified per class	Prize-Giving Ceremony organised by the promoter
	17:00	4 th and last Race Direction Meeting





Visa Club
Le 27/08/2020

PAGES Kevin




Visa Ligue
Le 28/08/2020



Visa FFM
Le 31/08/2020 - Visa 20/0456





**ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE
ORGANISATEUR D'ACTIVITE SPORTIVE DE LOISIR OU DE COMPETITION
AVEC VEHICULES TERRESTRES AMOTEUR**
(Articles A 331-17 et A 331-18 du code du sport)

La SAS ASSURANCES LESTIENNE BP 34 – 51873 REIMS CEDEX
Atteste par la présente que

REQUISTA MOTO SPORT
Linax
12480 BROUSSE LE CHATEAU

A souscrit, en application des dispositions législatives et réglementaires du code du sport, une police d'assurances B1921XL000060U-RCO2656 auprès de la compagnie LLOYD'S INSURANCE COMPANY S.A, garantissant sa responsabilité civile pour son activité ou son organisation avec véhicules terrestres à moteur suivante, « **Championnat du Monde FIM Enduro GP 2020** » se déroulant du 17/09/2020 à 00h00 au 20/09/2020 à 29h59.

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance établi pour couvrir les risques prévus à l'article R331-30 du code du sport, de la responsabilité civile pour les concentrations, manifestations, ou activités avec véhicules terrestres à moteur.

Conformément à l'article A331-32 du code du sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 10.000.000 € pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 1.500.000 € pour les dommages matériels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 500.000 € pour les dommages immatériels consécutifs.
- 50.000 € pour les dommages immatériels non consécutifs.
- Défense et recours inclus.

Les garanties du contrat sont conformes aux exigences de l'article D321-4 du code du sport.

Exclusion : Dommages aux véhicules utilisés.

La présente attestation ne peut engager les sociétés ASSURANCES LESTIENNE, IRIS, et LLOYD'S INSURANCE COMPANY S.A en dehors des conditions générales et particulières, et des limites de validité du contrat auquel elle se réfère.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à REIMS le 20/08/2020

Signature du courtier
d'assurance

Signature de la compagnie



SAS ASSURANCES LESTIENNE – BP 34 – 51873 REIMS CEDEX - RCS REIMS 529 120 842 (2010 B 981). SIRET 529 120 842 00016 – code APE 6622Z – Immatriculées à l'ORIAS N° 13007888 – www.orias.fr – garantie financière et responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L512-6 et L512-7 du code des assurances. Exerce sous le contrôle de l'ACPR, 61, rue Talbot à PARIS 75009, dans le cadre des dispositions de l'article L520-1 II, 1° b



Enduro GP – GP de France REQUISTA 2020, 18, 19 et 20 Sept.

NATIONAL TROPHY

REGLEMENT PARTICULIER

Le présent Règlement Particulier est la version définitive en cours de validation auprès de la FFM.

ARTICLE 1 - DEFINITION

Le Requista Moto Sport, Moto Club affilié à la Fédération Française de Motocyclisme (FFM) sous le numéro C1383 organise dans le cadre du Grand Prix de France Enduro - Championnat du Monde FIM Enduro GP 2020, les 18, 19 et 20 septembre, une série nationale sous l'appellation « National Trophy ».

Le National Trophy – Enduro GP France Requista, ci-après dénommé « National Trophy », c'est :

- Une série intégrée à l'événement Enduro GP, une course en solo, avec possibilité d'avoir un classement par équipes.
- Les participants suivent le même tracé que les pilotes de l'Enduro GP, le vendredi (Super Test), le samedi et le dimanche et l'ensemble des spéciales.
- Le National Trophy est ouvert à tout type de possesseurs de moto d'Enduro, licencié à l'année auprès de la FFM et ayant une expérience significative en Championnat de France Enduro.

Le National Trophy se déroule sur le même site que le Grand Prix d'Enduro, sur la commune de Requista dans le département de l'Aveyron (12), les jeudi 17 septembre, ouverture du site à partir de 13H, vendredi 18 septembre, ouverture vérifications administratives et techniques de 9H à 14H, samedi 19 et dimanche 20 septembre 2020 (voir article 6 horaires).

Le présent règlement est soumis aux règles générales de l'Enduro et plus particulièrement du Championnat de France Enduro, ainsi qu'au code sportif national FFM.

Tout changement ou modification du présent règlement devra être porté à la connaissance des concurrents par publication sur le site internet de l'événement, ainsi qu'à compter du début de la manifestation sur le site de l'épreuve, par voie d'affichage sur le panneau d'information situé au niveau des vérifications administratives.

ARTICLE 2 – PARTICIPANTS ET MACHINES ADMIS

- Les participants doivent :
 - Avoir 16 ans révolus à la date du début de l'épreuve, soit au 18 septembre 2020.
 - Etre titulaire du permis de conduire moto.
 - Disposer de l'équipement adéquat selon les règles FFM en vigueur, dont protection dorsale obligatoire.
 - Etre en possession d'une licence FFM valide, Nationale Compétition (« NCO »), Aucune licence à la journée ou internationale à l'année, ni internationale une manifestation, sera accepté pour participer au National Trophy.
 - Ne pas figurer sur la liste de notoriété Enduro 2020, le National Trophy n'est pas en effet ouvert aux pilotes « Elite ».
 - Etre inscrit au National Trophy, leur participation devant être confirmée par l'organisateur (voir Article 5 Engagement).

Les participants ne disposant pas de la nationalité française devront répondre aux modalités de l'article 2.2.2.13 du code sportif national.

L'organisateur est en droit de refuser toute demande de participation, notamment pour des motifs de comportement déplacé des pilotes ou des accompagnateurs, observé sur d'autres épreuves enduro.

Certains pilotes respectant les mêmes critères d'admission sont invités par l'organisateur pour participer à la compétition. Ils devront respecter le règlement et seront classés.

- Les motos doivent :
 - Etre des motos d'enduro homologuées et assurées pour circuler sur voie publique et équipées d'une plaque d'immatriculation.
 - D'une cylindrée minimum de 125cc.
 - Répondre à la réglementation du championnat de France d'enduro et plus particulièrement ne pas dépasser les normes de bruit en vigueur et être impérativement chaussées de pneumatiques de type FIM Enduro.
 - Porter sur la plaque phare et sur les deux plaques latérales les 3 stickers de plaque remis par l'organisateur lors des vérifications administratives et présenter la moto avec les stickers posés lors de la vérification technique, les stickers ne pouvant en aucune manière être modifiés.
 - Etre équipées d'une béquille.

ARTICLE 3 – CATEGORIES ET CLASSES

Le National Trophy est une course en solo

Tous les pilotes participent en solo dans l'une des 3 catégories ci-dessous.

En fonction de leur profil, les participants s'inscrivent dans une seule des 5 catégories solo suivantes :

- **National 1 (N1):** 125cm3 2T - 250cm3 4T
- **National 2 (N2):** 250cm3 2T - 450cm3 4T
- **National 3 (N3):** 300cm3 2T - >450cm3 4T
- **Espoir/jeunes:** 125cm3 et avoir moins de 23 ans à l'inscription de l'épreuve
- **Féminines:** Toutes cylindrées et âges

ARTICLE 4 – CIRCUIT

Site central (implantation des infrastructures accueil, paddock...) : centre ville de Requista, dans le Département de l'Aveyron (12).

Le Grand Prix de France Enduro Requista est une épreuve qui comprend un circuit répondant au exigence FIM dans le cadre du championnat du monde d'enduro.

Le tracé du National Trophy est identique à celui du Grand Prix de France (hors mis certaines déviation mise en place spécifiquement) alternant parcours en liaison, contrôles horaires (CH) et spéciales.

- **Parcours de liaison :**
 - 2 boucles au cœur de l'Aveyron, des gorges du Tarn, d'environ 2H40 dont 3 passages en spéciale, à parcourir, le samedi comme le dimanche, 2 fois par jour.
 - Des « itinéraires bis » permettant de contourner les difficultés majeures seront obligatoirement empruntés par le national trophy
 - Un CH unique avec ravitaillement dans le Paddock.
- **Spéciales, 3 spéciales différentes :**
 - Extrême Test : un tracé favorisant les difficultés naturelles.
 - Enduro Test : une spéciale en ligne dans la pure tradition Enduro.
 - Cross Test : une spéciale banderolée.

Les participants effectuent :

- Le vendredi en fin d'après-midi, la Super Test.
- Le samedi et le Dimanche, pour chaque jour : 2 tours pour tous les pilotes avec à chaque tour, un passage dans chacune des 3 spéciales, soit 6 passages chronométrés.

ARTICLE 5 – ENGAGEMENT

Le tarif d'engagement au National Trophy est de 295 Euros.

Le tarif d'engagement comprend Le droit d'inscription pour l'épreuve dont la location de transpondeur et les plaques numéros.

Pour mémoire, les participants sont responsables du comportement de leurs accompagnateurs, conformément aux règles de la FFM.

Date d'ouverture des inscriptions : le lundi 8 juin 2020 à 19H.

Date de clôture des inscriptions : le vendredi 20 juin 2020 à 22H.

La capacité du National Trophy est limitée à un maximum de 110 pilotes.

L'engagement au National Trophy s'effectue uniquement en ligne à l'adresse : www.endurogprequista.com

L'engagement au National Trophy est strictement nominatif. En cas de demande de modification seul l'organisateur est habilité à recevoir et à valider un changement.

Dans un 1^{er} temps : vous devez vous engager en ligne entre le 8 juin et le 20 juin, à ce stade 50€ de règlement est requis, votre acte d'engagement impliquant votre acceptation de régler votre engagement dans les délais indiqués ci-après.

Dans un 2^{ème} temps, le 26 juin, confirmation par le Moto Club des 110 participants. Les participants non retenus seront placés en liste d'attente avec un numéro de priorité communiqué par le Moto Club.

Dans un 3^{ème} temps, à compter du 20 Aout vous recevrez votre confirmation d'engagement sous réserve de règlement de l'engagement au plus tard le 15 Aout 2020. En effet pour être validée définitivement vous devrez procéder au paiement par virement bancaire via la plateforme d'engagement au plus tard le 15 Aout 2020.

A défaut de règlement dans les délais impartis, l'engagement sera annulé et le Moto Club proposera la place laissée vacante aux participants en liste d'attente selon le numéro de priorité transmis.

L'inscription au National Trophy entraîne pour le participant qui devra en informer ses accompagnateurs dont il est responsable :

- L'acceptation tacite du présent règlement particulier ainsi que des règles générales de l'Enduro et au code sportif National de la FFM.
- La cession à titre gracieux de leur droit à l'image ainsi que celui de ses accompagnateurs, pour toute utilisation et pour tout pays au Réquista Moto Sport organisateur de l'événement.

Tous les participants doivent préciser le nom de la catégorie et/ou de l'équipe lors de leur inscription, à défaut les participants seront classés uniquement dans leur catégorie solo.

Pour information, afin de valider définitivement sa participation au National Trophy, le participant doit impérativement se présenter aux vérifications administratives et techniques et satisfaire aux conditions en vigueur (voir article 6).

Conditions de remboursement en cas d'annulation par le participant, quel que soit le motif de l'annulation :

- Toute demande d'annulation doit être adressée impérativement par écrit et envoyée par courrier à l'adresse suivante : Requista Moto Sport, Chez PAGES Kévin, linas 12480 Brousse le château
- La date prise en compte sera celle du cachet de la poste figurant sur l'enveloppe.
- Le montant à rembourser sera déterminé en fonction de la date d'annulation :
 - Annulation au plus tard le 15 Aout 2020: le participant ayant informé le Moto Club en amont des confirmations, sa demande est prise en compte, aucun paiement n'est requis et aucune pénalité appliquée.
 - Annulation après le 15 Aout 2020 : il ne sera procédé à aucun remboursement.

Conditions de remboursement en cas d'annulation partielle ou complète de l'épreuve :

- En cas d'annulation d'une journée ou de l'intégralité de l'épreuve notamment pour les motifs suivants, mais non limitée à ces cas, conditions météo, sécurité, il ne sera procédé à aucun remboursement des frais d'engagements.

ARTICLE 6 – HORAIRES, VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES

HORAIRES DE LA MANIFESTATION :

En fonction des impératifs horaires du Championnat du Monde ses horaires pourront être sujets à modification. Dans ce cas les horaires modifiés seront communiqués directement aux participants et publiés sur le site internet de l'événement.

- Jeudi 17 septembre 2020, 13H, ouverture du site :
- Vendredi 18 septembre 2020 :
 - 8H00 à 11H00 : vérifications administratives et techniques.
 - 14h00 à 14h15 briefing pilotes (arche de départ dans le paddock).
 - 14h15 à 14h30 photo National Trophy (arche de départ dans le paddock).
 - 16h à 18h30 : Super Test.
- Samedi 19 septembre 2020 :
 - A partir de 9H00, après les catégories Enduro GP : 1er départ National Trophy, les participants partant à 3 par minute,
 - 9H00 à 16H : course, arrivée du dernier concurrent au dernier CH de la journée estimée à 16H
- Dimanche 29 septembre 2019 :
 - A partir de 9H00, après les catégories Enduro GP : 1er départ National Trophy, les participants partant à 3 par minute,
 - 9H00 à 16H : course, arrivée du dernier concurrent au dernier CH de la journée estimée à 16H
 - 17H00 : Podium des 2 jours du National Trophy

Afin de pouvoir prendre le départ de la compétition, les participants doivent impérativement se présenter aux vérifications administratives et techniques et satisfaire aux conditions.

VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES :

- Les participants doivent présenter les éléments suivants :
 - Permis de conduite moto.
 - Carte grise de la moto.
 - Assurance de la moto.
 - Licence FFM en cours de validité de type « nationale compétition » NCO ou les éléments nécessaires à la délivrance d'une licence de type « une manifestation » LJA2 (voir article 2 pour les précisions quant aux modalités d'obtention).
 - L'e-mail de confirmation d'engagement à présenter sous forme électronique (depuis votre téléphone mobile, tablette...) ou imprimé.
 - Un support de fixation de transpondeur. L'organisateur proposera la possibilité d'en acheter sur place au tarif de 10 € TTC l'unité.

- L'organisateur remettra les éléments suivants :
 - Bracelet pilote.
 - Pass véhicule assistance.
 - 3 stickers plaque à numéro : avant et 2 arrières.
 - Un transpondeur à retourner impérativement à la fin de la manifestation après le pointage au dernier CH.

A l'issue des vérifications administratives, les pilotes sont invités à se présenter sans délai aux vérifications techniques.

VERIFICATIONS TECHNIQUES :

Les participants doivent présenter les éléments suivants :

- Casque, pare-pierres et dorsale.
- Leur moto :
 - En état de fonctionnement et conforme aux règles de l'Enduro, notamment en matière de bruit et de pneumatiques (pneus Enduro type FIM obligatoires).
 - Equipée d'une plaque d'immatriculation.
 - Equipée des stickers plaque à numéro remis lors des vérifications administratives et du transpondeur fixé par un support adéquat sur la partie supérieure du tube de fourche.

PARC FERME :

- Les participants ayant satisfait aux conditions seront invités à reprendre dans leur assistance leur machine à l'issue des vérifications techniques jusqu'au départ de la Super Test le Vendredi après-midi, ils devront être présent dans la zone de départ 30 minutes avant leur horaire de départ. Les machines seront mise en parc fermé à l'issue de la super test.
- Il est obligatoire pour les pilotes de se munir d'un tapis environnemental réglementaire pour le positionner sous la moto dans le parc fermé. Le tapis sera installé par le pilote le vendredi et repris par ses soins le dimanche.
- Les participants devront par ailleurs équiper leur machine, en complément d'un éventuel système d'origine, d'un système antivol individualisé de type chaîne cadénassée, bloque disque ou U de classe SRA.
- Le samedi après-midi, après le passage du dernier CH, les pilotes disposeront de 30 minutes pour effectuer la mécanique sur leur moto avant de devoir les remettre en parc fermé jusqu'au départ du lendemain matin.
- Le parc fermé est gardé à compter de son ouverture le vendredi à partir de 9H au dimanche matin 30 minutes après le départ du dernier concurrent.
- Les participants ne peuvent accéder au parc fermé que le samedi matin, 30 minutes avant leur horaire de départ et le dimanche matin 10 minutes avant leur horaire de départ.

ARTICLE 7 – CLASSEMENT ET REMISE DES PRIX

Le classement du National Trophy est établi selon les critères suivants :

- Le cumul des temps chronométrés effectués sur les spéciales, moins le bonus octroyé par la Super Test, plus les éventuelles pénalités.
- Pour chacune des 6 catégories suivantes :
 - En solo : N1, N2, N3, Espoirs/Jeunes, féminines

Remise des prix du National Trophy du dimanche :

- Les 3 premiers de chaque catégorie Les 3 premiers pilotes solo de chaque catégorie recevront un Trophée

ARTICLE 8 – PENALITES

En raison du contexte sportif et de l'événement, le National Trophy suit les dispositions du championnat de France Enduro.

ARTICLE 9 – RECLAMATIONS

Les réclamations doivent être déposées conformément aux dispositions des articles 2.3.1.1 et suivants du Code Sportif National de la FFM.

En résumé, pour être recevable, une réclamation doit :

- Etre effectuée par écrit de manière individuelle, nominative, et déposée au secrétariat de l'épreuve.
- Ne concerner qu'un seul point de décision (pénalité) notifié au participant par le Jury le jour même au pilote concerné.
- Etre effectuée au plus tard 30 minutes après l'horaire d'affichage des résultats figurant sur les feuilles de classement officielles.
- Etre accompagnée de la somme prévue dans le règlement du Championnat de France d'Enduro. Cette somme est remboursée que si le bien-fondé de la réclamation est reconnu.

ARTICLE 10 – REGLES ENVIRONNEMENTALES

Les règles environnementales du Championnat de France Enduro doivent particulièrement être prises en compte par les concurrents dans l'intérêt commun de pérennité du loisir vert motorisé.

L'organisateur et les officiels seront très vigilants aux respects de ces règles.

- Tapis environnemental obligatoire.
- Déposer les fluides usagés dans les points de dépôts prévus à cet effet dans le parc assistance : des liquides (bidons ou fûts) pour huiles, liquides de refroidissement, de freins, etc..
- Reprendre leurs pneus usagés et de ne pas les jeter.
- Jeter ses déchets dans les containers, poubelles disposées dans le parc assistance et sur l'ensemble du site (précisions container verre, tri sélectif, nombre, emplacements) ainsi que dans les poubelles installées sur les CH et Spéciales.

ARTICLE 11 – OFFICIELS ET SERVICE MEDICAL

Le National trophy disposera de sa propre direction de course en collaboration avec la direction de course FIM.

Listes des officiels FFM pour le national trophy:

Directeur de course:

LHERMET Daniel

Président jury:

DUBOIS Didier

SERVICE MEDICAL :

- **Responsable AMIS :** Yan Leveque
- **Dispositif :**
 - Médecins : Equipe AMIS, 12 personnes.
 - 3 ambulances.

ARTICLE 12 – AUTORISATION. ASSURANCE

L'organisateur conformément aux obligations en vigueur a souscrit une assurance de type « RCO » (Responsabilité Civile Organisateur) correspondant à la capacité de l'épreuve auprès de la compagnie d'assurance **Nom de la Cie d'Assurance.**